



Protocole sanitaire COVID événements étudiants de rentrée

Références :

- MESRI , « Protocole sanitaire pour l'organisation d'évènements festifs étudiants au sein d'un établissements d'enseignement supérieur et en dehors de l'établissement » ;
- DGESIP, Courrier, 03/09/21, « Rentrée universitaire 2021, soirées étudiantes et weekend d'intégration » ;
- DGESIP, Circulaire, 05/08/21, « Orientations relatives aux mesures sanitaires applicables à la rentrée universitaire 2021 ».

Les événements organisés par les associations étudiantes permettent la création de lien social, le sentiment d'appartenance et la cohésion, étapes primordiales notamment pour les réussite des étudiant.e.s et principalement les primo-entrant.e.s. Le contexte sanitaire a freiné la mise en place de ces événements. La reprise de ces activités est désormais possible dans le respect des consignes sanitaires et sécuritaires explicitées ci-après.

Pour une meilleur clarté de mise en œuvre, les consignes sont adaptées selon deux typologies d'événement : les **événement festifs de rentrée** (journée ou weekend d'accueil, soirées...) et les **événements « usuels »** (tout autre événement culturel, sportif, social...). **L'association est dans tous les cas responsable** de la mise en place des mesures de contrôle et conditions sanitaire. A défaut de respect des principes ci-dessus, le MESRI informe que les associations pourront se voir retirer la domiciliation au sein de l'établissement, interdire la mise à disposition d'un local, refuser l'allocation de moyens et les établissements pourront exiger le remboursement de la ou des subventions allouées.

Les règles énoncées au présent protocole s'ajoutent aux obligations liées à l'organisation d'un événement en dehors du contexte sanitaire : voir le document « **Guide UN Evénements responsables associations** » joint.

Vos contacts à l'Université de Nantes :

- **Questions relatives aux conditions sanitaires : evenement@univ-nantes.fr**
- Le Pôle Vie étudiante : dve@univ-nantes.fr
- Le Service de Santé des étudiants (SSE) : accueil.sumpps@univ-nantes.fr
- Le Vice-président étudiant : vp-etudiant@univ-nantes.fr
- La Vice-présidente Vie de Campus et Solidarités : julie.morere@univ-nantes.fr

I - Evénements festifs et de rentrée

Les événements festifs étudiants organisés par des associations étudiantes des établissements d'enseignement supérieur dans ces établissements et en dehors seront autorisés sous réserve du respect du protocole ci-après. Sont concernés tous les événements et journées d'accueil, les weekend d'accueil et les soirées étudiantes.

1) Obligation d'information et/ou d'autorisation :

Pour les événements se déroulant sur des espaces universitaire :

- Transmission d'une fiche descriptive de l'événement et des mesures sanitaires, demande d'autorisation de sa tenue à la direction de la composante / de l'Université.

Pour les événements se déroulant en dehors des espaces universitaires :

- Transmission d'une fiche descriptive de l'événement et des mesures sanitaires à la direction de la composante / de l'Université (jointe à ce document : « FicheDescriptionEvenement »).

2) Obligation de mise en place des mesures sanitaires :

Pour tous les événements festifs et de rentrée :

- Mise en place et contrôle du Pass Sanitaire
- Respect d'une jauge de 75% de la capacité de l'espace clos utilisé
- Identification d'un référent Covid chargé de veiller à la mise en œuvre des consignes sanitaires et d'être l'interlocuteur des autorités sanitaires le cas échéant
- Mise en place d'un cahier de rappel papier ou numérique (contact, nom, prénom, date et heure d'arrivée des participants). **Les carnets de rappels doivent être uniquement dédiés au rappel des cas contact, les coordonnées ne peuvent être utilisées autrement (RGPD).**
- Ventilation mécanique et aération des espaces clos
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Affichage des consignes sanitaires (lavage des mains, jauge maximale du lieu, invitation à télécharger l'application Tous Anti Covid)
- Port du masque fortement conseillé, obligatoire dans les espaces clos

II - Evénements « usuels »

Sont considérés comme « usuels » tout événement culturel, sportif, solidaire, social, de sensibilisation... ne relevant pas de la classification « festive ». Les conditions de rentrée permettent leur tenue dans le respect des conditions sanitaires suivantes, issues des protocoles spécifiques déjà applicables.

1) Evénements réalisés en dehors des espaces universitaires :

L'association est responsable de la mise en place des mesures de contrôle et conditions sanitaire s'appliquant au type d'activité (sport, culture...) et au lieu de tenue de l'événement (espace clos, plein air...). Aucune démarche n'est à réaliser auprès de l'établissement.

2) Evénements réalisés au sein des espaces universitaires :

- **Information de la composante ou du Pôle Vie étudiante** de la manière dont les consignes en vigueur au moment de l'événement seront prises en compte et quels moyens seront mis en place pour vérifier qu'elles seront respectées. Il est recommandé de s'appuyer sur la fiche jointe « FicheDescriptionEvenement » ;
- Mise en place et contrôle d'un **pass sanitaire** pour tou.te.s pour l'accès aux événements culturels, sportifs, colloques et manifestations **auxquels assistent des participant.e.s extérieur.e.s** ;
- Ventilation mécanique et aération des espaces clos
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Port du masque fortement conseillé, obligatoire dans les espaces clos
- Dans les espaces clos, mise en place d'un cahier de rappel papier ou numérique (contact, nom, prénom, date et heure d'arrivée des participants) et affichage des consignes sanitaires (lavage des mains, jauge éventuelle du lieu, invitation à télécharger l'application Tous Anti Covid). **Les carnets de rappels doivent être uniquement dédiés au rappel des cas contact, les coordonnées ne peuvent être utilisées autrement (RGPD).**